

**REGROUPEMENT DES ORGANISMES  
ENVIRONNEMENTAUX EN ÉNERGIE (ROÉÉ)**

PAR DÉPÔT ÉLECTRONIQUE ET EN MAINS PROPRES

LE 14 OCTOBRE 2016

ME VÉRONIQUE DUBOIS  
SECRÉTAIRE  
RÉGIE DE L'ÉNERGIE  
TOUR DE LA BOURSE, C.P. 001  
800, PLACE VICTORIA, 2E ÉTAGE, BUREAU 255  
MONTRÉAL (QUÉBEC) H4Z 1A2

**Objet : R-3985-2016 Demande de la Municipalité de Saint-Adolphe-d'Howard en révocation de la décision D-2016-130 portant sur la demande d'autorisation d'Hydro-Québec relative à la construction de la ligne à 120 kV du Grand-Brûlé - dérivation Saint-Sauveur -**

**INTENTION DU ROÉÉ DE SOUMETTRE UNE DEMANDE D'INTERVENTION ET UN BUDGET DE PARTICIPATION**

---

Me Dubois,

Le 11 octobre 2016, le ROÉÉ déposait auprès de la Régie de l'énergie (la Régie) une lettre lui signifiant son intention de participer à titre d'intervenant au dossier mentionné en rubrique. Par sa lettre du 13 octobre 2016, la Régie notait les circonstances particulières entourant cette demande et accordait au ROÉÉ un délai jusqu'au 14 octobre 2016, à 12h, afin de présenter sa demande d'intervention et son budget de participation dans le cadre du présent dossier.

À la suite de ses démarches, le ROÉÉ constate qu'il ne sera pas en mesure de se trouver un procureur pour le représenter dans cette cause dans les délais prescrits. Il tient toutefois à mentionner l'importance de donner à plein effet à l'obligation de la Régie de favoriser la satisfaction des besoins énergétiques dans une perspective de développement durable. Pour cette raison, le ROÉÉ appuie la position de la Municipalité de Saint-Adolphe-d'Howard dans cette demande en révocation et présentera des observations par écrit à la Régie.

REGROUPEMENT DES ORGANISMES  
ENVIRONNEMENTAUX EN ÉNERGIE (ROÉÉ)

Veillez agréer l'expression de nos sentiments distingués.



Laurence Leduc-Primeau  
Coordinatrice du ROÉÉ

p.j.

cc :

Me Franklin Gertler

Me Yves Fréchette

Me Dominique Neuman

Me Prunelle Thibault-Bédard